



Roissy, le 14/09/09

Monsieur De Cordoue
DRHR
Raspail

Objet: Contestation des projets de modification des articles 18 et 19* du manuel de gestion

Monsieur,

Lors de la dernière réunion DRHR nous a été remis les projets de modification des articles 18 et 19 du manuel de gestion, relatifs aux qualifications statutaires.

Malgré de nombreuses interventions de notre organisation, comme d'autres, nous constatons que vous persistez à faire disparaître plus d'une quarantaine de qualifications statutaires dont la majorité concerne l'article 18 (qualifications d'exécution).

Que disparaissent des métiers qui n'ont plus lieu d'être à ADP, comme celui de forgeron, nous le comprenons.

En revanche nous constatons que d'autres qualifications ont évolué, comme celle de sténodactylo, dont les fonctions essentielles se retrouvent chez les sténotypistes, ou celle de peintre, devenue peintre-carrossier, et peintre en bâtiment. De même les monteurs téléphonistes sont désormais dans la branche informatique au regard des évolutions technologiques. Nous demandons donc que ces qualifications soient mises à jour et non supprimées.

Concernant les métiers de l'escale, nous continuons à penser que l'externalisation est une mauvaise solution et continuons à revendiquer la réintégration au sein d'ADP des activités d'assistance en escale. Il en est de même des A.I.A, qui, selon nous, seront "réinventés" sous une autre forme pour améliorer la satisfaction client, la sous-traitance étant une mauvaise solution.

Enfin, et c'est le plus grave, tous les métiers techniques OQ et OHQ disparaissent, ce qui signifie que les agents d'ADP deviendront à terme de simples contrôleurs de la sous-traitance. L'autre conséquence serait qu'ADP ne jouera plus le rôle social auquel elle contribuait en embauchant des jeunes titulaires de CAP ou BEP.

Enfin, nous notons des différences de qualifications entre les plateformes pour les mêmes métiers, aux parcs mais également aux aires de trafic. L'unicité du statut du personnel et donc celui de ces qualifications est acté dans la loi. Il n'est donc pas envisageable pour nous que les qualifications pour un même métier soient différentes d'une plateforme à une autre.

C'est pourquoi nous vous demandons instamment de revoir votre position.

Recevez, Monsieur, nos salutations.

Christelle MARTIN
Secrétaire du syndicat p/i

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christelle Martin', with a stylized flourish at the end.